



COMMUNE DE  
ROYAUMEIX

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures 45 minutes  
à la Mairie

Quorum : 6

**Présents :**

M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, M. COLLIGNON DANIEL, M. MOMPEURT Bruno, Mme SCHNEIDER AGNES

**Procuration(s) :**

M. FLABAT PATRICK donne pouvoir à M. MOMPEURT Bruno, Mme MOUTON Aline donne pouvoir à M. BORD Michael, M. ORDITZ Jackie donne pouvoir à Mme SCHNEIDER AGNES

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. FLABAT PATRICK, Mme MOUTON Aline, M. ORDITZ Jackie

**Secrétaire de séance** : M. BIEHLER Josselin

**Président de séance** : M. CHENOT TONY

*Procès-verbal transmis au contrôle de légalité le 07 avril 2025*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rajouter 3 points à l'ordre du jour (parcelle 0769 : ONF/ROYAUMEIX, convention EDF centrale photovoltaïque et saisine d'une AMO Sécurisation)

**Approbation du Procès-Verbal du 20/02/2025**

Approuvé à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur BIEHLER Josselin a été désigné comme secrétaire de séance.

**20250403 01 - Budget général : délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2024 qui s'établit comme suit :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	220 011,39
	Réalisé :	201 390,97
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	220 011,39
	Réalisé :	106 686,52
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	530 686,69
	Réalisé :	261 832,47
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	530 686,69
	Réalisé :	572 179,71
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 94 704,45
Fonctionnement :	310 347,24
Résultat global :	215 642,79

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget général.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. COLLIGNON DANIEL, M. MOMPEURT Bruno, Mme SCHNEIDER AGNES, M. FLABAT PATRICK (représenté par M. MOMPEURT Bruno), Mme MOUTON Aline (représentée par M. BORD Michael), M. ORDITZ Jackie (représenté par Mme SCHNEIDER AGNES)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. CHENOT TONY

### 20250403 02 - Budget général : affectation des résultats 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

**Constatant** que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 800,55
- un excédent reporté de :	279 546,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 347,24
- un déficit d'investissement de :	94 704,45
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	94 704,45

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : <b>EXCEDENT</b>	310 347,24
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	94 704,45
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	215 642,79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : <b>DEFICIT</b>	94 704,45

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**20250403 03 - Budget général : vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Général pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

**Investissement**

Dépenses :	<b>247 304,45</b>
Recettes :	<b>247 304,45</b>

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>482 193,79</b>
Recettes :	<b>482 193,79</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**20250403 04 - Vote des taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose les mêmes taux que pour l'année 2024 (sachant qu'en 2023, il y a eu une baisse des taux de 2 %) :

- Taxe Foncière Bâtie : 32.77 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 40.19 %
- Taxe d'Habitation : 13.77 %

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.19 %

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **20240403 05 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application chaque année.

C'est dans ce cadre que la commune de Royaumeix est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant pour 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **20250403 06 - Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2025 les subventions suivantes :

- Association Toulois Nord Familial (ATNF) : 200 €
- ADMR : 200 €
- FFSS 54 - ALNAS (Association Lorraine Art Nautisme et Sécurité) : 100 €
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye de Domèvre-en-Haye : 50 €
- Radio Déclic : 50 €
- Refuge du Mordant : 200 €
- Souvenir Français : 100 €
- Une rose un espoir : 100 €
- Foyer Rural de la Reine : 100 €
- APE des écoliers de la Reine : 100 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **20250403 07 - Convention de partenariat avec Mutua+**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Royaumeix, soucieuse de l'accès aux droits et aux soins de leurs administrés, propose un partenariat avec la mutuelle Mutua+.

Elle offre aux habitants de Royaumeix mais aussi des communes voisines la possibilité de souscrire une complémentaire santé de groupe à des conditions et des tarifs préférentiels et sans ajouter de charge financière à la commune.

La commune de Royaumeix désire faire profiter à ses administrés de cette mutuelle qui n'auraient pas de mutuelle ou qui ne seraient pas satisfaits de leur couverture actuelle.

Mutua+ propose une convention de partenariat liant la commune de Royaumeix et la mutuelle et précise les engagements de chacune des parties plus précisément pour la commune de Royaumeix de mettre à disposition une salle en Mairie pour un référent de Mutua+ afin de recevoir les habitants sur rendez-vous.

Pour cela, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de valider la proposition de la Mutuelle Mutua+ ;
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la délibération.

### DELIBERATION

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Mutua+. Cette convention est signée pour une durée d'un an. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf préavis de dénonciation de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Mutua+ et tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 20250403 08 - Projet Lions Club

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les "Lions Club" de Toul, Nancy, Pompey et Pont-à-Mousson proposent aux territoires de sensibiliser les populations à l'impact des comportements sur l'environnement. En lien avec PAM St Gobain, l'association produit et propose des plaques de fonte "ICI commence la mer" (40 cm X 15 cm) à installer en bord de regard d'égout public.

Cet achat de 50 €/pièce représente 42 € de remboursement de production et 8 € de reversement au club de Toul. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire don à l'école de la Reine d'une plaque symbolique de sensibilisation en lien avec ce partenariat commune/association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de soutenir le projet Lions Club "Ici commence la mer" et accepte de faire don à l'école de la Reine d'une plaque symbolique de sensibilisation en lien avec ce partenariat commune/association d'un montant de 50 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Questions diverses

#### 20250403 09 - Parcelle 0769 : ONF / ROYAUMEIX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a acquis en 2008 la parcelle 0769 (6a 66 ca) pour 1 350.00 €, située sur le territoire d'Andilly.

Ex-propriété de l'ONF, celle-ci n'a pas fait l'objet du suivi de mutation et apparait encore au cadastre comme propriété de l'ONF. Il convient de procéder à sa mutation par voie de notaire. Monsieur le Maire a chargé Maître BODART de Toul de procéder aux modalités de purge SAFER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout acte en lien avec cette régularisation foncière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en lien avec cette régularisation foncière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 20250403 10 - Convention EDF centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été invitée en mars dernier à des discussions avec EDF R visant à accorder une parcelle de 9 200 m<sup>2</sup> (ZE 7) dans le cadre de la création d'une centrale PPV de 10MW/an sur 7,5 ha.

5 propriétaires sont concernés. La durée d'exploitation est de 30 à 40 ans.

Les principales propositions sont :

- Aucun frais municipal ;
- Marché d'entretien local prové (berger, fauchage) ;

- Annuité de 3 à 4 000 €/an/ha soit de 120 à 160k€ de recettes possibles et l'assurance de disposer d'une avance de sécurité financière sur demande ;
- Remise en état après exploitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout document visant à permettre l'implantation de ce dispositif d'énergie renouvelable sur la propriété cadastrée ZE7.

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 1 abstention et 2 contres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à permettre l'implantation de ce dispositif d'énergie renouvelable sur la propriété cadastrée ZE7.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 2, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, Mme SCHNEIDER AGNES, Mme MOUTON Aline (représentée par M. BORD Michael), M. ORDITZ Jackie (représenté par Mme SCHNEIDER AGNES)

Contre : M. MOMPEURT Bruno, M. FLABAT PATRICK (représenté par M. MOMPEURT Bruno)

Abstention : M. COLLIGNON DANIEL

#### **20250403 11 - Saisine d'une AMO Sécurisation**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de saisir une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du dossier de sécurisation de la commune de Royaumeix.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20h20.

Le Secrétaire de séance,  
Josselin BIEHLER



Fait à ROYAUMEIX  
Le Maire,  
Tony CHENOT



## Séance du 03/04/2025 à 18h45

## N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

3	- Budget général : délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024	- 20250403_01	- 2025-004
4	- Budget général : affectation des résultats 2024	- 20250403_02	- 2025-004
5	- Budget général : vote du Budget Primitif 2025	- 20250403_03	- 2025-005
6	- Vote des taux d'imposition 2025	- 20250403_04	- 2025-005
7	- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 2025	- 20250403_05	- 2025-005
8	- Subventions aux associations 2025	- 20250403_06	- 2025-005
9	- Convention de partenariat avec Mutua+	- 20250403_07	- 2025-005
10	- Projet Lions Club	- 20250403_08	- 2025-006
12	- Parcelle 0769 : ONF / ROYAUMEIX	- 20250403_09	- 2025-006
13	- Convention EDF centrale photovoltaïque	- 20250403_10	- 2025-006
14	- Saisine d'une AMO Sécurisation	- 20250403_11	- 2025-006

## Membres présents :

NOMS Prénoms	Observations
BIEHLER Josselin	
BOGARD DENIS	
BORD Michael	
CHENOT TONY	
COLLIGNON DANIEL	
MOMPEURT Bruno	
SCHNEIDER AGNES	

## Procurations :

M. FLABAT PATRICK donne pouvoir à M. MOMPEURT Bruno,  
Mme MOUTON Aline donne pouvoir à M. BORD Michael,  
M. ORDITZ Jackie donne pouvoir à Mme SCHNEIDER AGNES

## Membres excusés :

FLABAT PATRICK, MOUTON Aline, ORDITZ Jackie

## Secrétaire de séance :

BIEHLER Josselin

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

